



Résilier un contrat d'engagement avec l'armée

Par **marcus17rgp**, le **09/02/2008** à **13:38**

Etant sous officier de l'armée de terre depuis 5 ans passés, et ayant resigner un autre engagement de 6ans, je suis actuellement dans la première année du deuxième contrat, est-ce que j'ai la possibilité de résilier mon contrat et, si l'autorité militaire peut refuser si je trouve un CDI pour faciliter la demande de démission?

Au cas ou elle refuserait, quelles seraient les conséquences d'une désertion sinon?